



DECRET D/2023/ 0049 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DES INSPECTEURS REGIONAUX DE LA
CULTURE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration publique ;
Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2022/041/PRG/SGG du 20 janvier 2022 portant attributions et organisation du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat ;
Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement de la Transition ;
Vu le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement de la Transition ;
Vu le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1- Inspecteur Régional de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Conakry :** Monsieur **Ibrahima TOURE**, matricule 149582M, précédemment Inspecteur Régional Adjoint du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat de Conakry ;



- 2- **Inspectrice Régionale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Boké** : Madame **Djénabou DIALLO**, matricule 315 339Y, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Coyah ;
- 3- **Inspecteur Régional de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kindia** : Monsieur **Lansana SYLLA**, matricule 224 312S, Administrateur Civil ;
- 4- **Inspectrice Régionale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Mamou** : Madame **Kadiatou Nestor KEITA**, matricule 320 411M, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture du Tourisme et de l'Artisanat de Kindia ;
- 5- **Inspectrice Régionale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Labé** : **Koko Béatrice GUEMOU**, matricule 225 484P, précédemment Inspectrice Générale Adjointe du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat de Mamou ;
- 6- **Inspectrice Régionale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Faranah** : Madame **Kadiatou TOURE**, matricule 306 304T, précédemment en service à la Direction Préfectorale de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Boffa ;
- 7- **Inspecteur Régional de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de Kankan** : Monsieur **Fodé Moussa KOUROUMA**, Hiérarchie A2, matricule 210884B, précédemment Inspecteur régional du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat de Kankan ;
- 8- **Inspecteur Régional de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de N'Zérékoré** : Monsieur **Jean Jacques LOLAMOU**, Enseignant chercheur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 FEV 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

